



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALES DES FINANCES ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES

DIRECTION DE LA SOLDE ET DES PENSIONS

SERVICE DU MANDATEMENT DE LA SOLDE ANALAMANGA (SMSA)

AVIS DE CRÉDIT

→ Qu'est-ce qu'un avis de crédit ?

Un avis de crédit est un document qui donne des informations financières sur l'agent concerné, lui informant d'un versement reçu sur son solde de compte. Il comprend plusieurs paramètres tels que la date de crédit du solde, l'identité de l'agent ainsi que les détails pour la comptabilisation de la somme reçue par l'employé.

→ Qui sont concernés par l'avis de crédit ?

Les agents de l'État de tous les ministères, en sont concernés.

→ Quelles sont les conditions à remplir ?

Le dossier doit être complet.

@ Quelles sont les pièces à fournir ?

Les documents nécessaires pour avoir un avis de crédit sont les suivants :

✓ Procuration de l'intéressé + photocopie CIN certifiée

Pour Prêt bancaire :

✓ CIN + Certificat Administratif (Ministère) ou Demande avis de crédit (Banque)

Pour Remboursement frais médicaux :

✓ CIN + Ordonnance (Docteur) ou Bulletin de consultation (Ministère)

Pour Prise en charge :

✓ CIN + Bulletin de consultation (Ministère)

Pour Personnel Extérieur :

✓ CIN + Décision d'affectation ou Autorisation de sortie du territoire ou Visa ou Certificat Administratif (Ministère)

Pour Secours au décès :

✓ Actes de décès + livret de famille ou Acte de mariage

Pour Avancement :

✓ CIN + Certificat Administratif ou CIN + Dernier arrêté d'avancement

Chef du Service de Mandatement de la Solde Analamanga (SMSA)



Bâtiment Sonaco Ambanidia
S'adresser à la Division Coordination
et Archives - Box 1, 3, 4



sms.dsp@dgfag.mg



034 05 917 62